

Notice Coupures de réseau

Le Conseil fédéral prévoit diverses mesures pour gérer la situation en cas de pénurie d'électricité. Il s'agit notamment de restrictions et d'interdictions concernant certains appareils électriques ou encore de contingentements pour les consommateurs d'électricité. L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) propose un aperçu de la situation actuelle sur son site Internet ([lien vers l'aperçu](#)). L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) propose quant à lui un aperçu de la situation de l'approvisionnement en gaz et en électricité dans notre pays ([lien vers l'aperçu](#)).

La mesure de dernier recours consiste à couper entièrement l'électricité pendant quatre heures au niveau régional. Ensuite, l'électricité serait rétablie pour quatre ou huit heures. Les coupures de réseau ont de graves répercussions sur l'économie et la société. Une telle mesure est appliquée uniquement lorsque toutes les autres possibilités pour maintenir l'équilibre entre la consommation et l'approvisionnement en électricité ont été épuisées. Les coupures de réseau doivent permettre d'éviter un effondrement généralisé et un black-out.

Dans la situation actuelle, des coupures de réseau durant l'année en cours sont peu probables. GastroSuisse recommande malgré tout aux membres de la branche de se préparer à de telles éventualités.

Processus opérationnels

- Selon la taille de l'établissement, une ou plusieurs personnes peuvent être nommées responsables en cas de coupure du réseau électrique. Voyez quelles personnes entrent en ligne de compte et parlez-en avec elles.
- Lors d'une coupure de réseau, la desserte en électricité sera interrompue par région, en fonction des secteurs d'approvisionnement. La répartition des secteurs sera effectuée d'ici l'hiver 2023/2024. Vérifiez dans quel secteur vous vous trouvez dès que la répartition sera connue.
- Vérifiez également à ce moment dans quels secteurs se trouvent vos (principaux) fournisseurs et autres relations commerciales importantes.
- Discutez avec vos principaux partenaires commerciaux. Vérifiez comment et dans quelle mesure vous pouvez poursuivre vos relations d'affaires en cas de coupures de réseau.
- Vérifiez si votre établissement est assuré en cas de pénurie d'électricité/de coupures de réseau et à quelles conditions.
- Vérifiez si votre entreprise est tenue de fournir certaines prestations (p. ex. un service de livraison régulier fixé par contrat) et discutez au préalable avec les partenaires contractuels concernés.
- Vérifiez quels travaux vous pouvez effectuer sans électricité et/ou lors d'une coupure de réseau de quatre heures.
- Vérifiez quelles tâches peuvent être délocalisées dans une autre région ou sur un autre site où les coupures de courant ont lieu à des heures différentes.
- Imprimez les documents et informations disponibles sous forme numérique dont vous pourriez avoir besoin en cas de coupure d'électricité.
- Faites des copies de sécurité de vos documents commerciaux numériques avant les coupures de réseau.
- Adaptez les heures d'ouverture, de travail et les tableaux de service en fonction des disponibilités en électricité. Tenez compte du fait que des collaborateurs se rendent éventuellement au travail en train (qui fonctionne à l'électricité!).
- Peu avant une coupure de courant, débranchez vos appareils du secteur, dans la mesure du possible. Rebranchez les appareils uniquement lorsque le courant est revenu.
- Vérifiez si vous devez inscrire vos collaborateurs au chômage partiel.
- Informez et instruisez vos collaborateurs.

Éclairage et infrastructure

- Vérifiez quelles parties de votre exploitation doivent impérativement être éclairées. Installez, le cas échéant, des éclairages de secours alimentés par piles, accumulateur ou générateur et prévoyez des lampes de poche.
- Vous avez un système d'alarme et/ou d'autres installations de surveillance? Vérifiez si elles peuvent aussi être alimentées par piles, accumulateur ou générateur.
- Assurez-vous que les portes électriques puissent être ouvertes et fermées mécaniquement.
- Vérifiez si les chauffages, les ascenseurs et les appareils (de cuisine) électroniques pourraient fonctionner à nouveau automatiquement après une coupure de réseau. Contactez les fabricants ou des spécialistes, le cas échéant.
- Envisagez l'achat d'un ordinateur portable si vous n'avez qu'un ordinateur fixe. Contrairement à ces derniers, les portables comportent une batterie qui permet de travailler plusieurs heures sans avoir recours au réseau.

Sécurité alimentaire

- Réduisez au minimum vos stocks de denrées alimentaires rapidement périssables et/ou qui doivent être réfrigérées. En concertation avec vos fournisseurs, vérifiez si ces produits peuvent être livrés dans de brefs délais (p. ex. quotidiennement).
- En principe, la plupart des appareils de réfrigération et de congélation peuvent conserver leur température jusqu'à quatre heures durant une interruption de réseau. Lisez les informations fournies par le fabricant et contactez celui-ci en cas de doute. **Important: Pour des raisons de sécurité alimentaire, les appareils de refroidissement ne devraient pas être ouverts durant une coupure de réseau!** Autrement, la température monte très rapidement. Veillez à ce que les appareils soient à nouveau alimentés sans délai après une coupure de courant.
- Des températures basses maximales sont prescrites pour les denrées alimentaires rapidement périssables comme le poisson ou la viande hachée (cf. [Guide des bonnes pratiques dans l'hôtellerie et la restauration \(BPHR\)](#)). Mais il n'est parfois pas possible de les respecter durant une coupure de réseau. Utilisez donc sans délai les denrées rapidement périssables ou renoncez-y.

N'oubliez pas non plus que, lors d'une coupure de réseau, la téléphonie fixe et mobile, la radio et la télévision, les transports publics (électriques) ou encore les services de paiement peuvent être interrompus.

Source

- Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) [Guide électricité](#)
- [Guide des bonnes pratiques dans l'hôtellerie et la restauration](#)
- Canton de Bâle-Campagne: *Pénurie d'énergie*. [Handbuch für die betriebliche Vorsorge](#) (Manuel pour la préparation des entreprises, en allemand seulement)

État en février 2023